

## Secretariat - Mairie de Ste Hélène sur Isère

---

**De:**  
**Envoyé:** vendredi 10 novembre 2023 14:13  
**À:** Commissaire-Enqueteur PLU  
**Objet:** Garin Catherine Terrain Ste Hélène parcelles 1905, 1503, 1903, 1928, 1930  
**Pièces jointes:** Garin C Villaret à Mairie 02 01 2018.pdf; Garin C Villaret à Mairie 22 06 2021.pdf;  
Garin C Villaret de Mairie 28 06 2021.pdf

Madame Le Commissaire Enquêteur,

Dans le prolongement de notre entretien du 08 Novembre dernier, veuillez trouver en pièces jointes :

- \* mon courrier du 02 Janvier 2018 à Monsieur Le Maire demandant le déclassement de mes parcelles citées en objet,
- \* mon courrier du 22 Juin 2021 à Monsieur Le Maire demandant le reclassement en zone constructible des mêmes parcelles,
- \* le courrier de réponse de La Mairie du 28 Juin 2021

J'ai pris note que cette requête ne rentre pas dans l'objet de la présente révision du PLU en cours.

Néanmoins je me permets de vous demander de bien vouloir prendre en compte pour la prochaine révision du PLU ma demande de reclassement en zone constructible de mes parcelles n° 1503, 1903 au titre d'une dent creuse, étant entourées de constructions et des parcelles attenantes n° 1905, 1928, 1930.

A noter que j'ai accordé le passage des réseaux d'assainissement sur toutes mes parcelles en question.

Je vous remercie par avance pour l'attention accordée à mon dossier.

Cordialement

Catherine GARIN

requête d/07/2021.

Madame GARIN Catherine

N/Réf : DT210603

Objet : parcelles OD 1905 – 1503 - 1903 – 1928 – 1930.

Ste Hélène sur Isère

Le 28 juin 2021,

Madame,

J'ai bien pris note de votre courrier en date du 23 juin 2021 pour une demande de reclassement de vos parcelles, situées actuellement en zone N, vers une zone constructible.

La révision complète du PLU date de juin 2019. Lors de cette révision, qui je le rappelle a duré cinq ans, les services de l'Etat nous ont obligé à déclasser plus de 6 hectares de terrain constructibles. La commune a organisé en 2016, pas moins de 12 réunions publiques et de quartier, pour informer largement la population. Une enquête publique a eu lieu pendant un mois pour répondre aux questions des habitants.

A ce jour, pour pouvoir procéder au reclassement de nouvelles terres constructibles, il est nécessaire d'avoir au préalable une certaine consommation de constructions, dont l'avancement n'est pas encore suffisant. Il faut aussi que le conseil municipal se prononce pour une nouvelle révision du PLU et vote un budget pour le faire réaliser, ce qui n'est pas planifiable cette année 2021.

Bien entendu, il faut aussi garder, face aux demandes, une certaine cohésion et la situation de vos parcelles rentre bien dans les critères d'une nouvelle extension possible de zone constructible.

Je ne manquerai pas de vous informer de l'évolution de notre PLU.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes cordiales salutations.

Le Maire,  
Daniel TAVEL



GARIN Catherine

Mairie de St<sup>e</sup> Helene/Heie  
Route de la Montagne  
73460 St<sup>e</sup> Helene/Heie

le 22 Juin 2021

Ref. : Parcelles n<sup>o</sup> 1905, 1503, 1903, 1928, 1930.

Objet : Demande de reclassement en zone constructible.

Monsieur le Maire,

Par la présente je vous demande de bien vouloir procéder au reclassement de mes parcelles de terrain n<sup>o</sup> 1905, 1503, 1903, 1928 et 1930 situées Chemin de Chemouzet à SAINTE. HELENE. sur R. IGERE 73460, en zone constructible, au même titre que les parcelles voisines sur trois côtés (Nord, Est et Ouest).

Je vous remercie pour l'attention accordée à ma demande et me tiens à votre disposition pour tout complément d'informations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Envoi par courriel et courrier : Cette page.

GARIN Catherine

Mairie de St<sup>e</sup> Helène / Jéze  
Route de la Poubagne  
73460 St<sup>e</sup> Helène / Jéze

le 02 Janvier 2018

Ref.: parcelles n° 1905, 1503, 1903, 1928, 1930

Objet: Demande de déclassement.

Monsieur le Maire,

Par la présente je vous remercie de bien vouloir  
procéder au déclassement de mes parcelles de  
terrain n° 1905, 1503, 1903, 1928 et 1930 situées  
Chemin de Chemoursot à St<sup>e</sup> Helène / Jéze.

Je me tiens à votre disposition et vous  
suis d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de  
mes sentiments les plus distingués

